

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE\_2019\_078**

**Séance du jeudi 12 septembre 2019**

**Membres en exercice : 27**

Date de la convocation: 05/09/2019

**Présents : 15**

*L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Secrétaire de séance: Daniel  
MOLINES**

**Présents :** Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

**Objet: signalisation touristique et urbaine : lancement d'un nouvel appel d'offre - DE\_2019\_078**

Vu la délibération DE\_2018\_018

Monsieur le maire rappelle au conseil le parcours de ce dossier concernant la mise en place d'une signalisation urbaine qui a fait l'objet d'un premier appel d'offres dont la date limite de remise des offres était le 19 avril 2019.

Il s'est avéré, lors de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres reçues que celles-ci ne répondaient pas à l'esprit de la consultation, cette dernière n'ayant pas été rédigée de manière assez précise.

Ainsi il a été décidé de ne pas attribuer ce marché et de procéder à la rédaction de nouveaux documents de consultation plus précis permettant de consulter à nouveau.

Aujourd'hui ces documents sont prêts et monsieur le maire demande au Conseil l'autorisation de lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à lancer un nouvel appel d'offre concernant la mise en place d'une signalisation touristique dans le village.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

  


RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2019 048-200057594-20190912-DE_2019_078-DE